

Sécurité alimentaire

1. PRESAN/DON FIDA.

La COI a obtenu un financement à hauteur de 500.000 USD octroyé à titre de don par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour la mise en œuvre du projet intitulé « Appui à l'intégration des marchés agricoles régionaux dans la Commission de l'océan Indien ». Le but dudit projet est de contribuer à la mise en œuvre du Programme Régional de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PRESAN) de la COI par la production des connaissances, les consultations et la mise en place des mécanismes institutionnels d'harmonisation des politiques et normes de qualité.

La mise en œuvre du projet par l'Unité Régionale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (URSAN) a été prévue initialement pour une période de deux ans (2018-2020) mais la COI a bénéficié de trois prolongations.

La troisième et dernière prolongation de la convention de financement a pris fin le 30 septembre 2021, laquelle a permis de **poursuivre les travaux du Comité Scientifique Régional sur l'harmonisation des normes SPS et systèmes de certification des produits prioritaires (CSR).**

Les actions réalisées par le CSR :

- Traitement des demandes d'autosaisine sur le maïs et la volaille, i.e. évaluer les risques sanitaires et phytosanitaires associés au commerce interrégional de semences de maïs, de maïs-grain destinés à l'alimentation humaine ou animale, et des produits de volaille. Deux groupes d'experts spécialisés (Volaille et Maïs) ont été institués ;
- Identification des besoins en harmonisation des normes et systèmes de contrôle et de certification ;
- Proposition des lignes directrices visant à l'édition de textes réglementaires ou normatifs en vue de l'harmonisation des normes, systèmes de contrôles et de certification dans les États membres de la COI.

Les recommandations issues des travaux du CSR :

Une réunion extraordinaire du Comité de pilotage du PRESAN s'est tenue le 20 septembre 2021 pour la restitution des résultats des travaux des GES et du CSR. Le rapport du Consultant recruté pour « l'appui à la coordination pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Scientifique Régional sur les normes, la qualité et la certification des denrées alimentaires » présente les recommandations issues des travaux du CSR (Annexe 1).

Ces recommandations portent essentiellement sur l'harmonisation des normes et des systèmes de contrôles et de certification sanitaire de la volaille, des produits avicoles et des denrées alimentaires d'origine animale en général ainsi que l'harmonisation des normes et des systèmes de contrôles et de certifications sanitaires et phytosanitaires du maïs grain et du maïs destiné à l'alimentation animale et les végétaux et produits végétaux en général.

Les recommandations :

- **Finaliser les deux études sur l'amélioration de la qualité des documents d'analyses des chaînes de valeurs prioritaires réalisées dans le cadre du PRESAN et la quantification des**

avantages et de l'impact ex ante du renforcement du commerce transfrontalier des produits prioritaires régionaux.

- **Assurer l'hébergement de la plateforme d'information sur les opportunités d'affaires intrarégionales**
(<http://itdcmada.mg/presan/>)

La dernière réunion du COPL a invité le Secrétariat général « à poursuivre les démarches de recherche de partenariats pour la pérennisation de la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires tout en explorant d'autres possibilités ». A ce titre, le Secrétariat poursuit les discussions avec CAPBUSINESS en vue la pérennisation et l'hébergement définitif de ladite plateforme. Les préparatifs techniques sont en cours en vue du transfert de l'hébergement de la plateforme d'information à CAPBUSINESS.

Des dispositions provisoires ont été prises par le Secrétariat en attendant l'hébergement définitif de la plateforme par CAPBUSINESS, à savoir :

- La prise en charge de la location d'un serveur libre avec le budget du don FIDA ;
- Le recrutement d'un consultant développeur, administrateur réseaux, webmaster qui sera chargé d'assurer la migration des données dans le site provisoire (presan.org) et le transfert des données du site provisoire vers le site définitif avec CAPBUSINESS.

La situation actuelle de l'URSAN :

Le fonctionnement de l'URSAN depuis sa mise en place, y compris le salaire du coordonnateur auprès de l'URSAN, a été pris en charge par le financement du don FIDA dont la période de mise en œuvre a pris fin le 30 septembre 2021. Le bureau de l'URSAN à Antananarivo est fermé depuis cette date.

Le Secrétariat général engage actuellement des discussions avec la Délégation de l'Union européenne à Maurice en vue d'une meilleure articulation et complémentarité entre le PRESAN et le Programme sécurité alimentaire 11^{ème} FED.

Pérennisation de l'URSAN et extension de période de mise en œuvre du PRESAN :

La réunion du COPIL du PRESAN du 23 mars 2021 a recommandé l'organisation d'une réunion extraordinaire afin de discuter sur les questions relatives à la pérennisation de l'URSAN et l'extension de la période de mise en œuvre du PRESAN.

Ces questions ont été également soumises aux instances de la COI lors de la dernière réunion tenue les 17 et 18 mai 2021, à l'issue de laquelle le COPL a « demandé au Secrétariat général de mener une réflexion en vue de la prolongation de la période de mise en œuvre du PRESAN » (Décision 8, d).

A ce titre, une réunion extraordinaire des membres du COPIL PRESAN a été organisée le 05 juillet 2021 à l'issue de laquelle des recommandations sur la pérennisation de l'URSAN et l'extension de la période de mise en œuvre du PRESAN ont été émises, entre autres :

- **Sur la pérennisation de l'URSAN :** le renforcement et la pérennisation de la structure mise en place dans le cadre de l'URSAN, la création d'un groupe de travail pour actualiser les termes de référence relatifs aux missions de l'URSAN et la tenue d'une conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour discuter, entre autres, sur les options à retenir en vue de la pérennisation de l'URSAN.

- **Sur l'extension de la période de mise en œuvre du PRESAN** : la prolongation de la période de mise en œuvre du document de formulation du PRESAN pour une période de cinq ans.

2. PROJET D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (11^{ème} FED).

En application de la décision 8 du dernier Comité des OPL, le Secrétariat général a engagé un dialogue sur le suivi de la mise en œuvre des activités du projet « Sécurité alimentaire » avec la Délégation de l'Union européenne à Maurice. A ce titre, deux réunions ont été organisées pour échanger sur les difficultés liées à l'application de la Convention de Financement du programme :

- **Les contributions financières des Etats membres de la COI au Programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle :**

La Délégation a proposé une révision des modalités de contribution, laquelle pourrait prendre la forme d'une valorisation d'apports en nature (ex : mise à disposition de locaux pour des ateliers et formations, mise à disposition d'équipements et de personnel pour la mise en œuvre d'activités...). Cette question sera discutée lors de la première réunion du Comité de pilotage du programme dont la première réunion est prévue en décembre 2021.

- **Les instances de pilotage et de suivi du programme :**

Il a été convenu la mise en place d'une seule instance de pilotage, à savoir, le Comité de Suivi Opérationnel (CSO), qui se réunira annuellement et sera co-présidé par la DUE et la COI. Un projet de Termes de référence du CSO a été établi (annexe 2).

- **Complémentarité Programme Régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle - PRESAN/URSAN :**

A l'issue des deux réunions avec la DUE, il a été convenu que les synergies et complémentarités seront recherchées entre les deux programmes, en particulier pour la mise en œuvre de la composante SPS du Programme. A cet effet, la Délégation va mobiliser une expertise court terme pour identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la composante SPS tout en tenant compte des activités réalisées lors de la première période de mise en œuvre du PRESAN (recommandations du Comité Scientifique Régional, etc). La COI a proposé également une prise en charge du fonctionnement de l'URSAN et de son coordonnateur dans le cadre de ces activités.

3. LES PERSPECTIVES

- Poursuite des discussions avec CAPBUSINESS en vue de l'hébergement définitif de la plateforme d'information sur les opportunités d'affaires intrarégionales.
- Organisation, en collaboration avec la DUE, de la première réunion du Comité de Pilotage du Programme Régional de Sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Suivi des échanges avec la DUE en vue d'une mise en œuvre effective des activités concrètes visant à assurer l'articulation entre le Programme Régional de Sécurité alimentaire et nutritionnelle, le PRESAN et l'URSAN.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres de :

- a) Prendre note de la clôture de la Convention de don entre le FIDA et la COI dans le cadre du projet intitulé « Appui à l'intégration des marchés agricoles régionaux dans la Commission de l'océan Indien ».**
- b) Remercier chaleureusement le FIDA pour le soutien financier apporté à cette première période de mise en œuvre du PRESAN ayant permis la production des connaissances, les consultations et la mise en place des mécanismes institutionnels d'harmonisation des politiques et normes de qualité.**
- c) Remercier la FAO de son engagement aux côtés de la COI durant cette première période de mise en œuvre du PRESAN à travers les appuis institutionnels et techniques.**
- d) Prendre note des discussions engagées entre la COI et la Délégation de l'Union européenne à Maurice en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme Régional d'appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle financé par le 11^{ème} FED.**
- e) Demander au Secrétariat général de poursuivre les consultations avec la Délégation de l'Union européenne à Maurice pour une mise en œuvre effective d'activités concrètes visant à assurer une meilleure articulation et complémentarité entre le Programme Régional d'appui à la Sécurité alimentaire et nutritionnelle, le PRESAN et l'URSAN.**
- f) Approuver les recommandations du Comité de Pilotage du PRESAN du 05 juillet 2021 sur la prolongation de la période de mise en œuvre du document de formulation du PRESAN pour une période de cinq ans (2016-2025) afin de disposer d'un cadre de coopération permettant à la COI d'avoir la capacité de négocier des financements et de soutien avec ses partenaires technico-financiers.**
- g) Solliciter les partenaires technico-financiers à renouveler leurs engagements en faveur des principaux projets et budgets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région et la mise en œuvre de projets concrets d'envergure régionale dans le cadre du PRESAN.**

Rappel de la Décision 8 du Comité des OPL du 17 et 18 mai 2021

Le Comité des OPL :

- a) Remercie la FAO et le FIDA pour leur soutien dans la mise en œuvre du PRESAN ;
- b) Encourage la poursuite des consultations avec le FIDA et d'autres partenaires techniques en vue de pérenniser les acquis du don FIDA ;
- c) Invite le Secrétariat général à poursuivre les démarches de recherche de partenariats pour la pérennisation de la plateforme d'informations sur les opportunités d'affaires tout en explorant d'autres possibilités ;

- d) Demande au Secrétariat général de mener une réflexion en vue de la prolongation de la période de mise en œuvre du PRESAN ;
- e) Mandate le Secrétariat général à mener des actions de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers, en concertation avec les Etats membres, en vue de la pérennisation des acquis du don FIDA et de l'URSAN ;
- f) Prend note des propositions avancées par le Secrétariat général pour la pérennité de l'URSAN ;
- g) Demande au Secrétariat général de poursuivre la mobilisation des partenariats et la recherche de nouveaux partenaires en vue de la mise en œuvre effective du PRESAN avec un accent particulier sur le volet nutritionnel ;
- h) Encourage le Secrétariat général à engager un dialogue sur le suivi de la mise en œuvre des activités du projet « Sécurité alimentaire » avec la Délégation de l'Union européenne à Maurice, bailleur du projet, et la Région Réunion, autorité de gestion des financements Interreg.

Annexes :

- Rapport final sur l'appui à la coordination pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Scientifique Régional sur les normes, la qualité et la certification des denrées alimentaires.
- Termes de référence du Comité de Suivi Opérationnel du Programme Régional d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.